Ce long exposé juridique nous prouve une fois de plus la sollicitude de l'Eglise, empressée en ces temps difficiles à rendre plus aisé pour ses enfants l'accès à la Sainte Table. Comme le fait remarquer le Cardinal Secrétaire du Saint-Office, les facultés accordées aux catholiques français sont vraiment amplissimæ. Aussi se doit-on de les interprèter strictement puisqu'elles sont une exception à la loi générale.

L. BOUET. (Extrait de la Semaine Religieuse de Nantes.)

Une soutenance de thèse à la Faculté de Théologie

Le mercredi 30 novembre, à 15 heures, dans la salle des conférences de l'Université catholique, M. l'abbé André Laurent, prêtre du diocèse de Vannes, a soutenu sa thèse pour le doctorat en théologie, devant un brillant auditoire : deux évêques : Monseigneur d'Angers, chancelier de l'Université, et Monseigneur de Vannes (à qui Mgr le Chancelier céda aimablement la présidence) ; trois protonotaires : Mgr Pasquier, recteur de l'Université; NN. SS. Oger et Bonneau, vicaires généraux d'Angers ; deux prélats : Mgr Le Baron, vicaire général de Vannes ; Mgr Diès, doyen honoraire de la Faculté des Lettres ; M. le Supérieur du Grand Séminaire de Vannes ; des prêtres, des religieux, des religieuses, un bon nombre de laïcs.

Le candidat présentait un copieux et intéressant travail intitulé : Le Concile de Trente et la formation des clercs. C'est l'un des aspects les plus importants de l'activité disciplinaire du Concile, qui fut au

moins aussi importante que son activité doctrinale.

Quand, après des difficultés de toute sorte, le Concile put enfin se réunir le 13 décembre 1545, une lourde tâche l'attendait. La révolte de Luther avait séparé de l'Eglise catholique la plus grande partie de l'Allemagne et de la Suisse; les Pays-Bas étaient entamés, la France était touchée : l'Angleterre suivait dans le schisme son roi Henry VIII : les dogmes catholiques étaient rejetés, la morale délaissée. Partout, on disait que c'était le spectacle des fautes du clergé qui avait ébranlé les consciences et entraîné à la suite des novateurs les âmes avides de la vraie piété et de la pure doctrine que ceux-ci prétendaient leur proposer. Des fautes, de l'ignorance, de l'impréparation à ses fonctions, il y en avait en effet dans le clergé, et de bien lamentables. Dans l'Eglise, cependant, il s'était toujours levé, depuis l'époque lointaine de saint Pierre Damien, assez de personnages sincèrement désireux de la réforme, quelle qu'eût été leur vie passée : l'ignorance et l'inconduite des clercs n'était pas universelle ; quand ils présentaient Rome et l'Eglise catholique comme la Babylone corrompue, les Protestants grossissaient les faits douloureux que personne ne songeait à nier; et les formules des réformateurs catholiques, si voisines parfois de celles de Luther et de ses amis, reflétaient sans doute une vue trop sombre du monde. Au xvie siècle, il existait quantité de prêtres très attachés à leurs devoirs, soucieux d'instruire leurs ouailles, parfaitement soumis à leurs chefs hiérarchiques, et fidèles à la loi de la continence. Mais à toutes les époques, l'histoire n'a jamais gardé le souvenir que des grandes vertus ou des grands vices; la vertu, même quand elle est plus qu'honnête, n'est guère remarquée que de Dieu. Le mal, cependant, semblait l'emporter sur le bien.